

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2021

LAVAL-EN-BRIE

L'an deux mil vingt et un le 27 Février, à 10 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Ecole, sous la Présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Présents, Geneviève MERCIER/DALBARD, Corinne SYLVESTRE, Maryline BOUARD, Patrick CHON, Philippe RUFFIER, Sophie JOUÉ, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, David JOYEUSE, Jean-Pierre VERSCHAEVE

Absents excusés:

David JOYEUSE donne pouvoir à Phillipe RUFFIER

Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 10 voix.

Mutualisation des Lignes Directrices de Gestion avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de la loi de transformation de la fonction Publique du 06 août 2019 et dans le cadre de la mutualisation des Lignes Directrices de gestion des ressources humaines il est rendu nécessaire de demander le soutien et l'adhésion à la convention proposée par la CCPM.

Délibération N° 01-2021 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 01 voix contre.

Modification du périmètre du SDEM par l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO donne lecture des différentes délibérations portant sur l'adhésion des trois communes afin de délibérer et d'en approuver l'adhésion en tant que commune membre du SDEM.

Délibération N°02-2021 Le Conseil Municipal prononce un avis favorable à l'unanimité.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2021

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

Indemnité pour frais de représentation au Maire

Considérant que le conseil municipal peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation du Maire.

Le montant est fixé à 1000€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 02 voix contre.

Approbation du règlement et des prix pour le concours des maisons décorées de noël.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place depuis 2020 d'un concours des maisons décorées de noël. La commune prévoit d'allouer des prix pour un montant global de 200 euros

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les questions diverses n'ayant pas été prévues à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.